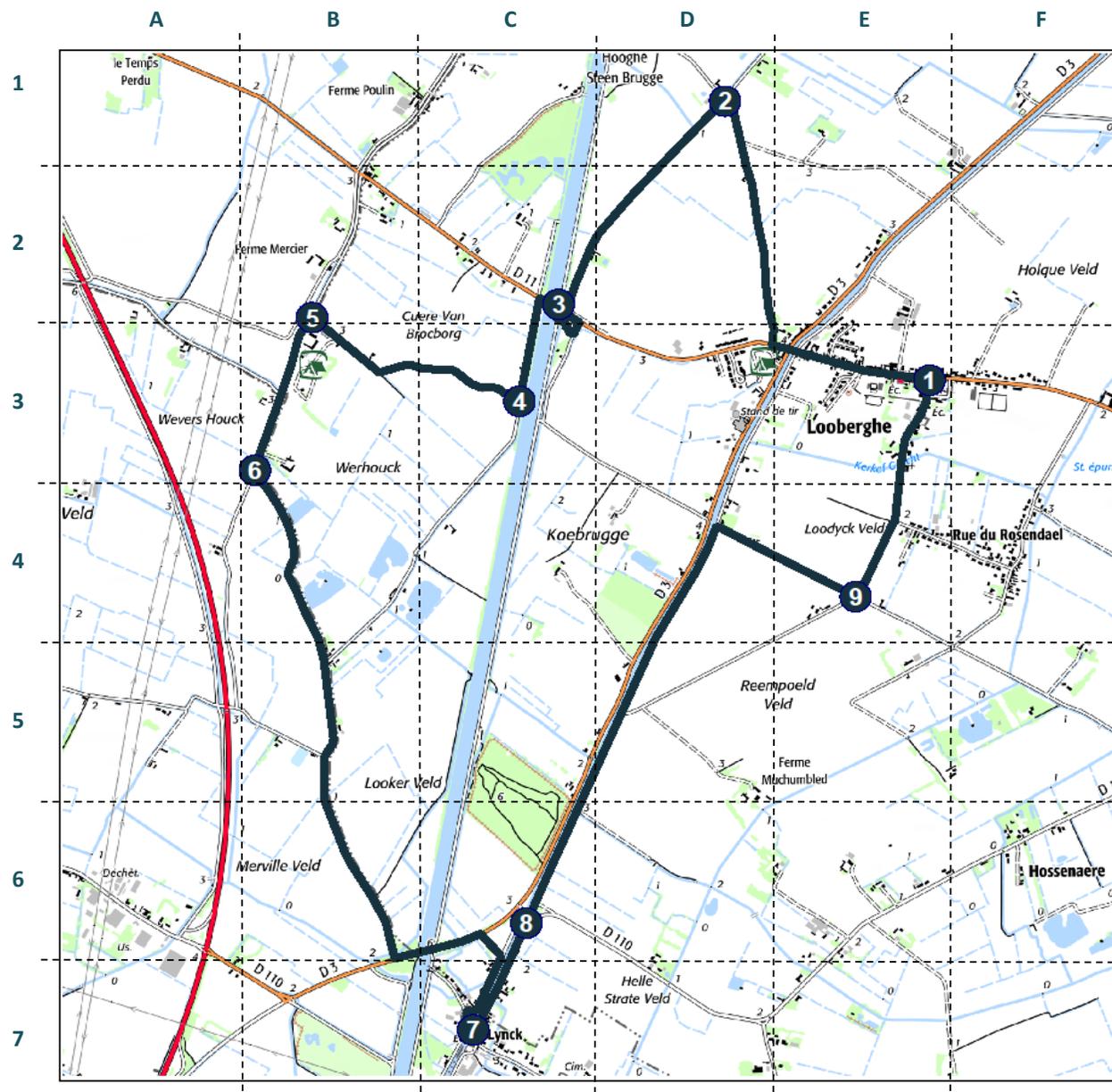


Au fil de l'eau Gracht et Haute Colme

(11 Km 0 - 3 h 40)

Départ : Eglise LOOBERGHE

1. Empruntez la RD 11 vers Bour bourg. Croisez au passage les ruines de l'ancien moulin communal à farine (site classé). Après le passage sur la Haute Colme, prenez en face puis à droite la rue de Coppenaxfort. Laissez le chemin à droite et, au croisement suivant, coupez le Lang Gracht - cours d'eau de 16 km reliant la zone des Broucks (« marais »), sur le territoire de Looberghe, au canal de Bergues, au lieudit « les 7 Planètes ».
2. A l'intersection, prenez à gauche. Continuer tout droit et tourner à droite.
3. Passez sous le pont, dirigez-vous vers l'aire de pique-nique, montez jusqu'à la route et franchissez le pont puis descendez à gauche le chemin des huttes. Poursuivez environ 200 m.
4. Partez à droite sur le chemin de terre puis tout droit sur la petite route (chemin du Petit Pont)
5. A son extrémité, continuez à gauche chemin du Vliet, puis tout droit rue de la Vieille Colme.
6. Virez à gauche et longez un secteur où subsistent maraîchage et pâturage. Plus loin, laissez à gauche le chemin des Huttes et allez tout droit. Empruntez le pont sur le canal jusqu'à l'intersection avec la D110. Virez deux fois à droite. A l'entrée de Lynck, tournez à droite et passez devant la petite église de Lynck puis bifurquez à gauche pour franchir en face le pont.
7. Poursuivez à gauche le long du canal.
8. Dans le virage, quittez la D 110 et poursuivez le long des berges du canal de la Haute Colme. Laissez la première petite route à droite. Quittez le canal à droite pour la rue du Loodick-Veld. Elle offre des vues, au Sud, sur l'ancien talus maritime et, au Nord, sur le moulin et l'église de Looberghe.
9. Au carrefour, rejoignez à gauche Looberghe, croisez la chapelle Sainte - Germaine et retrouvez l'église.





Au fil de l'eau Gracht et Haute Colme

(11 Km 0 - 3 h 40)

Départ : Eglise LOOBERGHE

Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>



Avis du Randonneur :

Circuit à la découverte de la Flandre maritime. Colmes, réseau de watergangs mailent le paysage. La meilleure période pour apprécier ce parcours s'étale d'avril à septembre.